

**LETTRE D'INFORMATION AUX ACTIONNAIRES
DU COMPARTIMENT CM-AM EUROPE GROWTH DE LA SICAV CM-AM SICAV**

Codes ISIN : action RC : FR0010037341 ; action IC : FR0012008738 ; action ER : FR0013226404 ;
action R : FR0010699710 ; action AR : FR0013198967 ; action S : FR0013295466

Paris, le 1^{er} février 2022

**Objet : modification de la stratégie d'investissement du compartiment CM-AM EUROPE
GROWTH de la SICAV CM-AM SICAV**

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaires du compartiment CM-AM EUROPE GROWTH de la SICAV CM-AM SICAV (ci-après l'« OPCVM »), géré par Crédit Mutuel Asset Management, et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre OPCVM ?

La société de gestion, Crédit Mutuel Asset Management, accorde une attention particulière aux pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) des entreprises dans lesquelles elle investit au nom de ses clients et des OPC qu'elle gère. Elle souhaite offrir à sa clientèle un OPCVM responsable et porteur de sens.

Dans ce cadre, la société de gestion a décidé de **modifier l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement de votre OPCVM par l'ajout d'un filtre de sélection des actifs en fonction de critères extra-financiers de développement durable et de responsabilité sociale.**

L'approche mise en œuvre par l'équipe de gestion consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés en matière environnementale, sociale et de gouvernance et à exclure de l'univers investissable les émetteurs les moins bien notés afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPCVM est exposé.

Crédit Mutuel Asset Management applique également une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs concernées et déterminer leur maintien ou leur exclusion, ainsi qu'une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant les armes controversées, l'armement non conventionnel et le charbon.

L'analyse financière mise en œuvre par votre OPCVM reste quant à elle inchangée.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

La modification entrera en vigueur le 18/02/2022.

**Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.
Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos actions, votre OPCVM ne facturant pas de frais de sortie.**

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

- **Modification du profil rendement/risque : NON**
- **Augmentation du profil rendement/risque : NON**
- **Augmentation potentielle des frais : NON**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Non significatif**



Tableau comparatif des éléments modifiés

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. Cet OPCVM a pour objectif de gestion de valoriser le portefeuille grâce à une gestion sélective de valeurs de croissance, sur la durée de placement recommandée.	L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il n'est pas géré en référence à un indice. Cet OPCVM a pour objectif de gestion de valoriser le portefeuille grâce à une approche dite de « stock-picking » en sélectionnant des entreprises respectant des critères de développement durable et de responsabilité sociale et répondant à un profil de croissance profitable tel que déterminé par la société de gestion, sur la durée de placement recommandée.
Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion	Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.	A minima 90 % des titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10 % de l'actif net. En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus de votre OPCVM ainsi que le Document d'Information Clé pour l'Investisseur mis à jour sur le site internet www.creditmutuel-am.eu ou d'en faire la demande auprès de :

CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Service Relations Distributeurs
4, rue Gaillon - 75002 PARIS

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos actions, votre OPCVM ne facturant pas de frais de sortie.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Crédit Mutuel Asset Management
Service Relations Distributeurs